



Succession familial difficile

Par **magniant philippe**, le **20/12/2016** à **11:05**

Bonjour à tous,

Notre père est décédé en janvier 2009,

La succession est toujours en cours.

Suite au décès de notre père nous avons été contacté par le notaire,

À notre grande surprise pas de testament, alors qu'il a des biens immobiliers et mobilier, notre père s'est remarié en 2004,

Sur certains documents de bien, ils sont mariés sur le régime de la communauté, sur d'autres documents ils sont mariés sur séparation de bien, autres surprise !!notre belle mère a fait fermé au lendemain du décès le compte personnel de notre père !

La liste des surprises est longue, entre temps nous avons pris un avocat, ce dernier a destitué le notaire de famille, à cause d'une multitude de vice de forme de la succession, nous sommes convoqué chez un nouveau notaire en Janvier.

Au départ nous étions solidaire entre nous 6frères et soeurs, aujourd'hui nous ne sommes plus que 2,

Certains ont jeté l'éponge, d'autres nous ont assigné en justice parce-que on refuse de signer certains documents de cette succession,

Aujourd'hui je souhaiterais raconter notre succession en détail à un tiers ou un avocat compréhensible,

J'ai plus les moyens pour prendre un excellent avocat, suite à une perte d'emploi et un dossier de surendettement

Merci de me lire, Cordialement à tous ?